

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS  
INFIRMIERS DU BUGEY  
IFSI / IFAS**

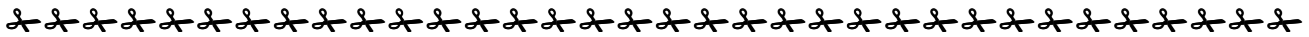
180 Rue de la Forestière  
HAUTEVILLE LOMPNES  
01 110 PLATEAU D'HAUTEVILLE  
Tél. : 04.37.61.67.10  
Site : [www.ifsahauteville.com](http://www.ifsahauteville.com)



**Madame, Monsieur,**

Afin de **confirmer votre inscription en première année pour la scolarité 2023/2024**, à l'institut de Formation en Soins Infirmiers du Bugey, nous vous demandons de nous adresser dans les délais qui sont précisés sur la page suivante, **le coupon réponse renseigné ci-dessous accompagné :**

- d'un chèque correspondant au montant des droits d'inscriptions universitaires (tarif à titre indicatif 2022/2023, 170 €) libellé à l'ordre du Trésor Public. **Ce chèque sera encaissé même en cas de désistement.**
- **du dossier administratif complet**
- **selon la situation de chacun, le dossier de demande de dispense d'enseignements et/ou de demande d'aménagements de formation**



**COUPON REPONSE**

Je soussigné(e) : (NOM Prénom) \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

**m'engage,**

- A confirmer mon inscription en première année 2023/2024, à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Bugey en acquittant les droits d'inscription
- **A poursuivre les modalités d'inscription et que toutes les pièces nécessaires soient présentes le jour de la rentrée, le lundi 04 septembre 2023 à 9 h.**
- **A prendre connaissance des obligations vaccinales et d'immunisation.**

**Date et signature :**

**IFSI / IFAS**

180 Rue de la Forestière  
HAUTEVILLE LOMPNES  
01 110 PLATEAU D'HAUTEVILLE  
Tél. : 04.37.61.67.10  
Site : [www.ifsahauteville.com](http://www.ifsahauteville.com)

## **DOSSIER INSCRIPTION IFSI**

**CHAQUE DOSSIER SERA A CLASSER DANS UNE POCLETTE PLASTIFIEE,  
OUVERTE SUR 2 CÔTES**

### **DOCUMENTS A ENVOYER AU SECRETARIAT**

**Vous devez envoyer votre dossier au plus tard :**

- **le 19 juillet 2023 à 12 h** pour les candidats ayant accepté définitivement entre le 01 juin et le 10 juillet,
- **le 25 aout 2023 à 12 h** pour les candidats ayant accepté définitivement entre le 11 juillet et le 20 aout,
- **dans les plus brefs délais**, pour les candidats ayant accepté définitivement à partir du 21 aout.

### **ATTENTION**

**Tout dossier administratif et médical incomplet le jour de la rentrée scolaire entrainera la démission de la formation pour non inscription.**

NOM Prénom : .....

Promotion 2023/2026

Merci de cocher la liste et de joindre les documents demandés :

## DOSSIER ADMINISTRATIF

### DOCUMENTS GENERAUX :

- La fiche de renseignements dûment complétée (**formulaire n°1**).
  
- Une attestation d'admission sur Parcoursup' ou attestation de désinscription ou de non inscription pour les candidats sélectionnés par la voie Formation Professionnelle Continue.
  
- L'attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus d'un montant de 95 € tarif indicatif de la scolarité 2022/2023, ou d'exonération de la CVEC, pour les candidats en formation professionnelle continue. Se connecter sur le site du CROUS : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>
  
- Une photocopie couleur de la carte d'identité nationale (les deux faces sur le même coté, photo lisible)
  
- Un curriculum vitae avec photographie.
  
- Une photocopie de l'attestation en cours de validité de l'immatriculation à la Sécurité Sociale (site ameli.fr).
  
- Une attestation d'assurance « responsabilité civile ». L'étudiant infirmier doit être couvert individuellement par une assurance responsabilité civile.

Cette assurance doit couvrir les risques professionnels et la responsabilité civile lors de l'exercice professionnel en tant qu'étudiant infirmier.

Les frais d'assurance de responsabilité civile sont à la charge des élèves infirmiers. Il appartient à ceux-ci de souscrire un avenant limité dans le temps auprès de la compagnie d'assurance qui gère leur contrat « multirisques habitation – responsabilité civile » ou celui de leurs parents. Le choix du montant des garanties assurées relève dorénavant de la seule responsabilité des candidats. Les candidats doivent être garantis pour l'ensemble des risques suivants couvrant la responsabilité civile, tant lors du stage que des trajets occasionnés par celui-ci :

- accidents corporels causés aux tiers ;
- accidents matériels causés aux tiers ;
- dommages immatériels causés aux tiers.

Afin de faciliter votre démarche auprès de votre assureur voici les garanties qui doivent être reprises dans votre contrat : « le présent contrat garantit la responsabilité de l'assuré dans les conditions prévues aux conditions générales dans le cadre de stages en milieu hospitalier, ainsi qu'à l'occasion des trajets qualifiés de professionnels ».

Une photocopie de votre diplôme du baccalauréat ainsi que tous autres diplômes obtenus certifiée conforme à l'original par vous-même (notez la mention « document certifié conforme à l'original », datez et signez).

- Pour les bacheliers de 2023, dès l'obtention du diplôme.
- Pour les baccalauréats étrangers, fournir l'attestation de comparabilité délivrée par le Centre ENIC-NARIC ainsi qu'une attestation de niveau de langue français requis B2.

Une photocopie de l'AFGSU niveau 2 (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) si vous l'avez effectuée et/ou l'attestation de réhabilitation si > 4 ans.

Deux enveloppes timbrées, au tarif en vigueur pour un envoi à 20 g, libellées a votre nom et adresse

Une photo d'identité récente avec indication de votre nom au dos.

### **DOCUMENTS EN LIEN AVEC LES STAGES ET LES REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE DEPLACEMENT :**

La fiche de renseignements des stages dûment complétée (formulaire n°2)

La fiche individuelle de rémunération pour les stages dûment complétée (formulaire n°3)

Deux relevés d'identité bancaire au nom de l'étudiant, en vue des remboursements de frais de stage et de déplacement.

Une photocopie de votre permis de conduire

Deux photocopies de la carte grise du véhicule utilisé pour les déplacements en stage

Une photocopie de l'attestation d'assurance (carte verte) de votre véhicule (année en cours)

Pour les personnes relevant de la promotion professionnelle continue et financées par leur employeur, une attestation de prise en charge ou de non prise en charge des frais de déplacements (en cas de prise en charge par l'employeur, ces frais ne seront pas remboursés par l'institut).

**Ces documents sont indispensables pour le versement de vos indemnités de déplacements. Un seul document manquant ou incomplet entraîne le non-paiement des indemnités auxquelles vous pouvez prétendre. Aucune relance ne sera effectuée par le secrétariat après la rentrée.**

## DOSSIER MEDICAL

### DOCUMENTS A APPORTER POUR LE 04/09/2023

L'admission définitive est subordonnée à la production :

Au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical **effectué par un médecin agréé par l'ARS** attestant que « *vous présentez les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmier (ière)* ». **(Formulaire n°4)**

↳ Vous trouverez la liste sur le [site internet de l'ARS Auvergne Rhône Alpes](#) ou autres départements)

D'une attestation médicale attestant que l'étudiant remplit les obligations d'immunisation et de vaccination conformément à la réglementation en vigueur pour les professionnels de santé en France (obligations d'immunisation et de vaccination prévues les cas échéant par les dispositions du Titre 1<sup>er</sup> du livre 1<sup>er</sup> de la troisième partie législative du code de santé publique)

- Diphtérie, tétanos, poliomyélite

- Test tuberculinique de moins de 3 mois interprété

- Hépatite B et résultat de sérologie objectivant l'état d'immunité contre cette maladie conformément à l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 du Code de Santé Publique)

(Formulaire n°5)

↳ Ce document doit être complété par le médecin agréé ou votre médecin traitant

**Tout manquement à ces impératifs entrainera l'arrêt immédiat de la formation pour inaptitude.**

**Il est vivement conseillé aux candidats non vaccinés contre l'hépatite B de débiter cette vaccination dès la constitution du dossier d'inscription car le schéma vaccinal complet nécessite trois injections.**

**L'entrée en stage est impossible si le candidat n'a pas de couverture maximale.**

## INFORMATIONS ET DEMARCHES IMPORTANTES

### AIDE REGIONALE

La campagne de bourses pour les formations sanitaires et sociales 2023/2024 est en cours pour les étudiants qui entreront en formation en **1<sup>ère</sup> année** en septembre 2023.

Votre demande sera validée uniquement dès confirmation de votre entrée en formation.

Pour saisir votre demande rendez-vous sur le site : <https://aidesfss.auvergnerhonealpes.fr>

Bien lire le règlement d'attribution avec de commencer votre saisie pour connaître vos droits et notamment les conditions de cumuls.

Pour l'IFSI IFAS du Bugey d'Hauteville ou CH Hauteville, le **CODE ETABLISSEMENT est ETAB30**

Contactez le secrétariat de l'IFSI si besoin.

**Au plus tôt vous faites votre demande de bourse, au plus tôt vous avez la réponse de l'attribution des bourses.**

**Attention : vous avez jusqu'au 04 novembre 2023 pour réaliser votre demande de bourse régionale.**

### TENUES PROFESSIONNELLES

Il est prévu qu'une société vienne à l'IFSI au début de la scolarité afin d'effectuer un achat groupé des tenues à un tarif préférentiel.

**Le coût de 5 tenues est d'environ 90 euros.**

**Le jour de la commande, vous** devrez vous munir de votre bon de commande et du règlement par chèque.

### REPAS

↳ Rentrez déjeuner dans votre appartement durant la pause de 12 h 15 à 13 h 30.

↳ Apportez votre repas que vous pourrez prendre à l'IFSI dans une salle «type hors sac» qui est équipée de micro-ondes et de réfrigérateurs.

↳ Prendre votre repas au self du Centre Hospitalier Public Hauteville situé à 5 mn de l'IFSI en voiture pour un tarif CROUS (coût scolarité 2022/2023 de 3,30 €) pour un repas complet.

## LOGEMENT

**Logement** : appartements / studios : vous pouvez consulter les logements disponibles auprès des agences immobilières du Plateau d'Hauteville (ERA, ORPI), du notaire du Plateau d'Hauteville ou sur le site internet du bon coin.

**Form'toit** : la plateforme qui recense les offres de logements et les centres de formation existants, sur une même carte ! Et qui permet d'être accompagné par un conseiller dans la recherche de solutions d'hébergement adaptées. <https://www.formtoit.org/>

**Dispositif Visale** : le nouveau dispositif Visale d'action d'aide au logement est un service de cautionnement pour les étudiants de moins de 30 ans boursiers ou non. Il vous est possible de cumuler le dispositif avec d'autres programmes d'aides au logement comme MobilJeune ou les APL de la CAF. Toutes les informations sur les aides Mobil-Jeune sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.papernest.com/simulation-credit-immobilier/actualites/mobili-jeune-aide-logement/>.

## FINANCEMENT

Frais annuels liés à la scolarité en soins infirmiers sur l'institut :

	Poursuite d'étude (nouveaux bacheliers, suite de formation universitaire, prépa, pris en charge pole emploi)	Prise en charge employeur ou OPCO
Coût pédagogique de la formation	0 € (pris en charge par la Région Auvergne-Rhône-Alpes)	6 900 €
Droits d'inscription universitaire – tarif scolarité 2022/2023	170 €	0 €
C.V.E.C (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) – tarif scolarité 2022/2023	95 €	0 €
Tenues professionnelles	A la charge de l'étudiant(e). Coût préférentiel par l'intermédiaire de l'IFSI	
Frais médicaux	A la charge de l'étudiant(e) : - un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique et psychologique incompatible avec l'exercice de la profession infirmière. - un certificat médical attestant que l'étudiant remplit les obligations d'immunisation et de vaccination conforme à la réglementation en vigueur pour les professionnels de santé en France.	

## EQUIPEMENT NUMERIQUE

En lien avec le développement de la pédagogie à distance, il est indispensable de s'équiper de matériel informatique vous permettant de répondre aux modalités pédagogiques définies par l'institut. Pour suivre les cours à votre domicile, il sera impératif d'avoir une connexion réseau (box internet).

## CESURE

Pour toute demande de césure, merci de contacter le secrétariat au 04 37 61 67 10 afin d'obtenir les renseignements nécessaires pour les démarches à effectuer auprès du Directeur de l'Institut.

## **FICHE DE RENSEIGNEMENTS (formulaire n°1)**

**FORMATION INFIRMIERE – PROMO 2023/2026– Rentrée du 04 septembre 2023**

Nom (en majuscules) : ..... Nom épouse : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Situation de famille : ..... Nombre d'enfants : .....

Adresse personnelle : .....

Adresse pendant les études : .....

N° de téléphone : ..... N° de portable : .....

Mail : .....

Numéro de sécurité sociale : |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| / |\_| |\_|

### **PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE :**

	<b>1<sup>ère</sup> personne</b>	<b>2<sup>ème</sup> personne</b>
Nom Prénom		
Adresse		
Téléphone		
Lien de parenté		

### **DIPLOMES OBTENUS :**

<b>INTITULE</b>	<b>SERIE</b>	<b>LIEU</b>	<b>ANNEE OBTENTION</b>

PERMIS DE CONDUIRE : OUI  NON

VOITURE : OUI  NON



**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :**

EMPLOI OCCUPE	LIEU	DATES (DEBUT ET FIN DE CONTRAT)

**QUELLE ETAIT VOTRE SITUATION AVANT D'ENTREE EN FORMATION :**

.....

**SITUATION ACTUELLE :**

Quelle est votre situation professionnelle à ce jour ? .....

**\* Si vous êtes salarié(e) :**

Statut juridique de votre employeur actuel :                      Public       Privé  ..... Autre , précisez :

Sollicitez-vous une prise en charge par son intermédiaire ? auprès de quel organisme : .....

.....

**\* Si vous êtes demandeur d'emploi :**

Quel est votre numéro d'identifiant : .....

Etes vous indemnisé(e) ?.....

Si oui, joindre l'attestation de prise en charge

**\* Autre situation :**

Faites-vous des démarches auprès d'un organisme financeur, si oui lequel : .....

Si non, sollicitez-vous une bourse d'études ? : .....

**En cas de modifications durant votre scolarité (familiale, adresse, RIB, prise en charge, etc...) merci de nous en informer le plus rapidement possible.**

**DATE :**

**SIGNATURE :**

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES STAGES (formulaire n°2)**  
**FORMATION INFIRMIERE – PROMO 2023/2026 – Rentrée du 04 septembre 2023**

Nom (en majuscules) : ..... Nom épouse : .....

Prénoms : .....

Date et lieu de naissance : ..... Nationalité : .....

Adresse personnelle : .....

N° de téléphone : ..... N° de portable : .....

Possibilité d'hébergement pendant les stages : .....

N° sécurité sociale : |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| / |\_| |\_|

PERMIS DE CONDUIRE : .... OUI  NON

VOITURE : .... OUI  NON

Marque : ..... Modèle : .....

Puissance fiscale : .....

**ASSURANCE :**

Organisme : ..... N° contrat : .....

Date validité : ..... au .....

**DATE :**

**SIGNATURE :**

**FICHE INDIVIDUELLE DE REMUNERATION POUR LES STAGES (formulaire n°3)**  
**FORMATION INFIRMIERE – PROMO 2023/2026 – Rentrée du 04 septembre 2023**

Nom (en majuscules) : ..... Nom épouse : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Situation de famille :

Célibataire

Marié (e)

Pacsé (e)

Divorcé (e)

Veuf (ve)

Date de mariage : .....

Date du Pacs : .....

Conjoint (Nom et Prénom) .....

Date de naissance du conjoint .....

Adresse personnelle (Rue, CP, Ville) : .....

N° de téléphone : ..... N° de portable : .....

Numéro **personnel** de sécurité sociale avec la clé (15 chiffres) attribué dès l'âge de 16 ans par la sécurité sociale :

|\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| / |\_|\_|

Bénéficiez-vous d'une prise en charge financière au titre de la Promotion Professionnelle par votre employeur ou autres organismes (CNASEA, Pôle Emploi, Fongecif, RSA ...) ?

NON  OUI  Précisez : .....

Si oui, percevez-vous une rémunération de cet organisme ? OUI  NON



**Toute déclaration erronée peut faire l'objet d'un redressement de la part de l'URSSAF**

***En cas de modifications durant votre scolarité (familiale, adresse, RIB, prise en charge, etc...) merci de nous en informer le plus rapidement possible.***

DATE :

SIGNATURE :

**CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE (formulaire n°4)**  
**FORMATION INFIRMIERE – PROMO 2023/2026– Rentrée du 04 septembre 2023**

Je, soussigné(e), Dr \_\_\_\_\_, (Nom, Prénom),

**Médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS)**

**ATTESTE QUE**

M / Mme \_\_\_\_\_ né(e) le : \_\_\_\_\_  
(Nom – Prénom de l'étudiant)

<sup>(1)</sup> Ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'infirmière

Fait le, \_\_\_\_\_

Signature et cachet du médecin

(1) Case à cocher

**ATTESTATION MEDICALE D'IMMUNISATION  
ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES (formulaire n°5)**

**Conformément à l'arrêté du 2 aout 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes  
mentionnées à l'article L 3111-4 du code de la santé publique, publié au JO du 13 aout**

**FORMATION INFIRMIERE – PROMO 2023/2026– Rentrée du 04 septembre 2023**

Je, soussigné(e), Dr \_\_\_\_\_, (Nom, Prénom)

**ATTESTE QUE**

M / Mme \_\_\_\_\_ né(e) le : \_\_\_\_\_  
(Nom – Prénom étudiant)

Remplit les obligations d'immunisation et de vaccination conforme à la réglementation en vigueur pour les professionnels de santé : obligations d'immunisation et de vaccination prévues les cas échéant par les dispositions du Titre 1<sup>er</sup> du livre 1<sup>er</sup> de la troisième partie législative du code de santé publique soit :

- Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite
- Test tuberculinique de moins de 3 mois interprété
- Hépatite B et résultat de sérologie objectivant l'état d'immunité contre cette maladie conformément à l'arrêté du 2 aout 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 du Code de Santé Publique)

Fait le \_\_\_\_\_

**Signature et cachet du médecin**

## **DEMANDE DE DISPENSE D'ENSEIGNEMENTS**

### **FORMATION INFIRMIERE – PROMO 2023/2026 – Rentrée du 04 septembre 2023**

Conformément à l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 16 décembre 2020 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier :

**Article 7 :** « *Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.* »

**Article 8 :** « *Les candidats visés à l'article 7 déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants :*

- *La copie d'une pièce d'identité*
- *Le(s) diplôme(s) originaux détenu(s)*
- *Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans*
- *Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé*
- *Un curriculum vitae*
- *Une lettre de motivation*
- *Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers.* »

**Si vous souhaitez bénéficier de ce dispositif, merci de remplir et transmettre au secrétariat de l'IFSI le formulaire de demande ci-joint, accompagné des pièces justificatives nécessaires.**

**Ces documents font partie de votre dossier d'inscription et doivent donc être envoyés à l'Institut de formation dans les délais fixés.**

La situation sera étudiée lors de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants de la rentrée scolaire 2023/2024.

Une réponse écrite sera adressée aux étudiants ayant fait la demande.

**IFSI / IFAS**  
180 Rue de la Forestière  
HAUTEVILLE LOMPNES  
01 110 PLATEAU D'HAUTEVILLE  
Tél. : 04.37.61.67.10  
Fax : 04.37.61.67.11  
Site : [www.ifsihauteville.com](http://www.ifsihauteville.com)

**DEMANDE DE DISPENSE D'ENSEIGNEMENTS (formulaire n°6)**  
**FORMATION INFIRMIERE - PROMO 2023/2026 - Rentrée du 04 septembre 2023**

Nom (en majuscules) : ..... Nom épouse : .....

Prénoms : .....

Date et lieu de naissance : .....

Demande à être dispensé(e) des UE suivantes :

SCIENTES HUMAINES SOCIALES ET DROIT	Dispense(s) souhaitée(s) *
UE 1.1 Psychologie, sociologie, anthropologie S1	
UE 1.1 Psychologie, sociologie, anthropologie S2	
UE 1.2 Santé publique et économie de la santé S2	
UE 1.2 Santé publique et économie de la santé S3	
UE 1.3 Législation, éthique, déontologie S1	
UE 1.3 Législation, éthique, déontologie S4	
SCIENTES BIOLOGIQUES ET MÉDICALES	
UE 2.1 Biologie fondamentale	
UE 2.2 Cycles de la vie et grandes fonctions	
UE 2.3 Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	
UE 2.10 Infectiologie, hygiène	
SCIENTES ET TECHNIQUES INFIRMIÈRES, INTERVENTIONS	
UE 4.1 Soins de confort et de bien être	
INTÉGRATION DES SAVOIRS ET POSTURES PROFESSIONNELLES	
UE 5.1 Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens	
METHODE DE TRAVAIL	
UE 6.2 Anglais S1	
UE 6.2 Anglais S2	
AUTRES UE	

\*Case à cocher

Liste des pièces justificatives à joindre :

- Copie d'une pièce d'identité
- Diplôme (précisez) :
- Attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans
- Certificats des employeurs attestant de l'exercice professionnel
- Curriculum vitae
- Lettre motivée de la demande de dispense
- Attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers
- Pour la ou les UE concernées par la demande de dispense : justificatif des notes obtenues et programme détaillé du contenu des enseignements.

Je demande à bénéficier d'une dispense d'enseignements en raison de mon parcours professionnel et/ou de formation antérieur à l'entrée en IFSI.

J'ai pris connaissance des conséquences d'une dispense, à savoir qu'aucune note ne sera attribuée aux enseignements dont je suis dispensé(e). Ils ne seront donc pas pris en compte dans le cadre d'une éventuelle compensation.

**Tout dossier incomplet à la date du 18/09/2023 12 H sera nul et non avenu.**

Date de la demande :

Signature du candidat admis :



**IFSI / IFAS**  
180 Rue de la Forestière  
HAUTEVILLE LOMPNES  
01 110 PLATEAU D'HAUTEVILLE  
Tél. : 04.37.61.67.10  
Fax : 04.37.61.67.11  
Site : [www.ifsahauteville.com](http://www.ifsahauteville.com)

## **DEMANDE D'AMENAGEMENTS DES ETUDES** **FORMATION INFIRMIERE – PROMO 2023/2026 – Rentrée du 04 septembre 2023**

Conformément à l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 16 décembre 2020 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier :

**Article 4.1 :** « *Les étudiants infirmiers peuvent solliciter un aménagement de leurs études auprès de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles de l'institut dès lors que leur situation le justifie au titre de l'un des cas de figure suivants :*

- **activités complémentaires aux études :** *étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne dans les six derniers mois, étudiants engagés dans plusieurs cursus, étudiants entrepreneurs, artistes et sportifs de haut niveau, étudiants exerçant les activités mentionnées à l'article L. 611-11 du code de l'éducation ;*
- **situations personnelles particulières :** *femmes enceintes, étudiants chargés de famille ou en situation de proche aidant, étudiants en situation de handicap, étudiants à besoins éducatifs particuliers, étudiants en situation de longue maladie ;*

*La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles détermine les possibilités d'aménagements de déroulement des études pour tenir compte des différents cas de figure mentionnés aux deux alinéas précédents. Elle propose, pour chacun des dossiers qui lui sont soumis, des aménagements qui peuvent porter en fonction des besoins sur l'emploi du temps, la durée du cursus d'études, ainsi que sur les modalités d'enseignement et de contrôle de connaissances et de compétences, par le biais notamment des technologies numériques dont dispose l'établissement.*

*Ces aménagements font l'objet d'un contrat pédagogique annuel signé par l'étudiant et la direction de l'institut de formation. »*

Le candidat à l'entrée en formation qui souhaite demander un aménagement de ses études, doit faire ses démarches **dès son inscription**.

Il doit envoyer avec son dossier d'inscription, un formulaire de demande d'aménagement accompagné des pièces suivantes :

- Lettre de demande d'aménagement des études motivée précisant la situation de l'étudiant et le ou les aménagements souhaités.
- Pièces justificatives spécifiques selon le cas de figure, conformément au tableau présent sur le formulaire.

La situation sera étudiée lors de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants de la rentrée scolaire 2023/2024.

Une réponse écrite sera adressée aux étudiants ayant fait la demande.

**DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DES ÉTUDES (formulaire n°7)**  
**FORMATION INFIRMIERE - PROMO 2023/2026- Rentrée du 04 septembre 2023**

Nom (en majuscules) : ..... Nom épouse : .....

Prénoms : .....

Date et lieu de naissance : .....

Demande à bénéficier d'un aménagement pour la raison suivante :

**- Activités complémentaires aux études**

<b>Cocher la case correspondant à votre situation</b>	<b>Situation du demandeur</b>	<b>Pièces justificatives à fournir</b>
<input type="checkbox"/>	Étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne dans les 6 derniers mois	Attestation de l'employeur
<input type="checkbox"/>	Étudiants engagés dans plusieurs cursus d'études	Certificat(s) de scolarité ou d'inscription dans un établissement d'enseignement
<input type="checkbox"/>	Étudiants entrepreneurs	Document preuve de la gestion de l'entreprise
<input type="checkbox"/>	Artistes et sportifs de haut niveau	Document du Ministère concerné attestant du haut niveau
<input type="checkbox"/>	Étudiants relevant de l'article L. 611-11 du code de l'éducation	Certificat établi par l'autorité supérieure

**Situations personnelles particulières**

<b>Cocher la case correspondant à votre situation</b>	<b>Situation du demandeur</b>	<b>Pièces justificatives à fournir</b>
<input type="checkbox"/>	Femmes enceintes	Certificat médical de déclaration de grossesse
<input type="checkbox"/>	Étudiants chargés de famille ou en situation de proche aidant	Justificatif de la situation : livret de famille, attestation médicale de proche aidant
<input type="checkbox"/>	Étudiants en situation de handicap ou Étudiants à besoins éducatifs particuliers	Certificat médical MDPH de l'année en cours (ou de l'année du baccalauréat) et/ou compte rendu de consultation de spécialiste de moins de 6 mois (orthophoniste, neurologue.....) accompagné du dossier de suivi de l'étudiant relatif à l'aménagement requis
<input type="checkbox"/>	Étudiant en situation de longue maladie	Certificat médical

**Tout dossier incomplet à la date du 18/09/2023 12 H sera nul et non avenu.**

Date de la demande :

Signature du candidat admis :